

Mot de la présidente

Chers membres,

J'espère que vous avez pu, durant vos vacances, vous ressourcer et faire le plein d'énergie pour revenir en force. Une nouvelle année scolaire débute avec ses nouveaux défis. Notre nouvelle convention collective 2023-2028 est maintenant signée, mais il faut cependant rester vigilant face à tous les changements pour ainsi s'assurer que cela se passe comme il se doit.

Nous sollicitons votre aide afin d'avoir un délégué par établissement. C'est la meilleure façon d'avoir une courroie de transmission dans chaque milieu. C'est aussi avec votre implication et votre engagement dans une vie syndicale active qui permettent d'être au fait des différents dossiers syndicaux et de participer aux décisions et aux orientations du syndicat en alimentant les échanges sur des enjeux vécus sur le terrain.

Votre syndicat s'engage à continuer de travailler afin que chaque membre puisse avoir un environnement de travail agréable, sécuritaire et positif. Nous ferons les représentations auprès de l'employeur en ce sens.

Votre conseil exécutif syndical aura besoin de nouvelles personnes pour se joindre à l'équipe et faire avancer les choses. Des élections auront lieu en novembre prochain. Les informations seront transmises aux délégués des milieux prochainement.

Bonne rentrée scolaire,

Carol-Ann Dupré





Historique de la Journée nationale du personnel de soutien scolaire

En mai 2024, les personnes déléguées réunies en conseil fédéral de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) ont adopté la transformation de la Journée nationale du personnel de soutien scolaire en Semaine nationale du personnel de soutien scolaire.

La Journée nationale a été instaurée en 1999 par la FPSS-CSQ, afin de mettre en valeur le personnel de soutien scolaire. Après 25 années d'existence, cette transformation de journée à semaine permettra de donner davantage de visibilité au personnel de soutien scolaire.

De Journée nationale à Semaine nationale

Le passage d'une Journée nationale à une Semaine nationale permettra d'approfondir la réflexion, d'organiser davantage d'activités et ainsi augmenter nos chances d'impliquer et d'atteindre un plus grand nombre de personnes.

Cette année, celle-ci aura lieu du **22 au 28 septembre 2024**. Pour les années suivantes, elle se déroulera toujours lors de la dernière semaine complète du mois de septembre.

La Fédération, par cette Journée nationale, contribue à faire respecter et apprécier le travail quotidien de ses membres dans toutes les régions du Québec, en plus de favoriser le développement de solidarités dans les milieux de travail.

INSCRIPTION [ICI](#) POUR LA SOIRÉE THÉMATIQUE DU SYNDICAT LE 26 SEPTEMBRE.

Fête du personnel de soutien scolaire

Soirée thématique "jeux de société" en collaboration avec LA RIBOULDINGUE. "Food Truck" FRIT & GOF s'occupera du souper avec de la délicieuse poutine.

Quand: Jeudi 26 septembre
Heure: Dès 17h30
Où: Salle des Bâtisseurs (145 rue Valade, Les Cèdres)

Tirages de prix de présence. Coupon de tirage supplémentaire si tu es déguisé selon la thématique.

Inscription OBLIGATOIRE

AS-TU VÉRIFIÉ TA PAIE?

Il est important de vérifier ton relevé de paie à chaque période de paie. Sur ton talon, tu peux vérifier l'exactitude de tes heures, de ton échelon, tes banques de journées de maladie, ton temps supplémentaire, etc. Si jamais, il y a une erreur, soit du temps payé en trop ou en moins, tu dois communiquer avec la paie au service des ressources humaines et de l'organisation scolaire. [Entente locale article 6-11-03](#)



La paie est versée par **dépôt direct**, à tous les deux (2) jeudis.

Savais-tu que la première paie d'une salariée ou d'un salarié est versée dans un délai maximum d'un mois après son embauchage.

Ton relevé de paie est disponible sous format électronique.

Tu peux également recevoir ton relevé de paie sous format papier mais tu dois en faire la demande par écrit au centre de services scolaire.

Lors de ton embauche, le centre de service scolaire doit t'informer par écrit de:

- ton statut (à l'essai, temporaire ou régulier)
- ta classe d'emploi
- ton traitement
- ton échelon
- ta date d'avancement d'échelon

Le centre de service scolaire doit également t'aviser de toute modification de tes fonctions (ajout, surcroît, etc.).

Ratio en service de garde



Le ratio en service de garde est de vingt (20) enfants par groupe.

Si ton ratio n'est pas respecté, remplis ce formulaire:

[Dépassement de ratio en SDG](#)



Ajustement d'horaire

Avec un préavis de 10 jours, ton horaire peut être modifié si cet ajustement d'horaire se situe à l'intérieur d'une amplitude de 60 minutes avant ou après ta journée régulière de travail et ne peut être ajusté que 2 fois par année scolaire. La deuxième fois, l'ajustement d'horaire doit se situer dans l'amplitude de 60 minutes de ton horaire initial.



Ancienneté

Les listes d'ancienneté (alphabétique – chronologique – chronologique par corps d'emploi) au 30 juin 2024 du personnel de soutien doivent être envoyées dans tous les milieux par le service des ressources humaines et de l'organisation scolaire au plus tard le 31 août.

Ces listes doivent être affichées dans vos milieux pour une période d'au moins 45 jours, nombre de jours auquel vous avez droit pour demander une révision du calcul de l'ancienneté.



AMÉNAGEMENT PONCTUEL DE TON HOAIRE DE TRAVAIL

Un autre droit que t'accorde notre convention S3

L'aménagement ponctuel de ton horaire te permet de convenir avec ton supérieur immédiat d'un changement de ton horaire régulier de travail. Un tel accommodement doit être compensé par un temps de travail égal à sa durée, sans que cela ne puisse constituer des heures supplémentaires.



Ces sessions sont offertes aux membres qui en seront à deux ans ou moins de leur retraite ou en retraite progressive.

[Accueil](#) | [Areq](#) | [Inscription en ligne](#) | [FiNO \(gofino.ca\)](#) .

À la fin du processus d'inscription, les personnes recevront un premier courriel confirmant leur inscription et les dates choisies. Un second courriel sera ensuite envoyé par le Service PayPal pour confirmer le paiement. C'est ce second courriel que vous devez utiliser pour faire votre demande de remboursement au syndicat. Pour plus d'informations, 450 424-4626. Nous remboursons les frais d'inscription des membres du syndicat seulement.